
TARIFS FORMATION INFIRMIERE

IFSI du GHEF SITE DE MARNE-LA-VALLEE

A compter du 01 FEVRIER 2023

DROITS D'INSCRIPTION (acquittés par l'étudiant)

Tarifs fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, non connus à ce jour estimés sur les années précédentes

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| ➤ Pour l'année scolaire 2023-2024 | 170 € réajustement annuel éventuel |
| ➤ Pour l'année scolaire 2024-2025 | 170 € réajustement annuel éventuel |
| ➤ Pour l'année scolaire 2025-2026 | 170 € réajustement annuel éventuel |

SOIT UN TOTAL DE **510 €**

DROITS D'INSCRIPTION (acquittés par l'étudiant en mobilité internationale) :

(Relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur)

- 2770 Euros par an

FRAIS DE FORMATION (acquittés par l'organisme de prise en charge)

- 8000 € (par an) X 3 soit 24 000 €

INCLUANT :

- le coût pédagogique
- la fourniture des photocopies
- l'accès au centre de documentation
- l'accès aux salles informatiques

DROITS D'INSCRIPTION SELECTION D'ENTREE EN FORMATION (acquittés par les candidats relevant de la formation professionnelle continue)

- 100 Euros par an

P/Le Directeur du
Grand Hôpital de
l'Est Francilien et par délégation
Nicolas PRUVOT
Directeur des IFP
(Instituts de Formation Paramédicales)

